



---

# Recherche en cancérologie

---

Appel à mini-projets 2023

---

Mini projets libres de recherche  
sur le cancer

---

# Appel à mini-projets 2023

## 1. Contexte et objectifs de l'appel à mini-projets

### 1.1. Contexte

Aujourd'hui, le cancer constitue une grave menace pour la santé de l'homme et engendre un lourd fardeau économique et social. Selon GLOBOCAN 2020, on estime à 19,3 millions le nombre de nouveaux cas de cancer et à 10,1 millions le nombre de décès liés au cancer survenus en 2020. Au Maroc, le cancer est également un problème majeur de santé publique, avec environ 59 000 nouveaux cas diagnostiqués chaque année (GLOBOCAN 2020).

La situation épidémiologique au Maroc est dressée à partir des deux registres de population (Registre de la Région du Grand Casablanca et Registre de la ville de Rabat). Il en ressort que les cancers les plus fréquents chez la femme sont les cancers gynécologiques (56,3%) suivis par les cancers digestifs (11,7%). Chez l'homme, le cancer du poumon (22,1%) et les cancers digestifs (15,6%) sont les plus fréquents.

La recherche cancérologique occupe aujourd'hui une position importante dans la lutte contre le cancer. Elle est au cœur des orientations stratégiques inscrites dans le Plan cancer 2020-2029 et constitue la mission principale de l'Institut de Recherche sur le Cancer (IRC).

### 1.2. Objectifs

Afin de répondre aux demandes et aux besoins spécifiques des chercheurs impliqués dans la lutte contre le cancer, l'Institut de Recherche sur le Cancer a mis en œuvre des dispositifs de soutien permettant de favoriser le développement d'une recherche innovante et porteuse de progrès dans la lutte et la prise en charge de la pathologie cancéreuse.

Dans cette perspective, et dans le cadre de son plan d'action 2023-2025, l'IRC lance un **Appel à mini-projets (AAMP)** dont l'objectif principal est de soutenir la réalisation des projets pertinents à fort impact, tout en conservant l'originalité et une haute qualité scientifique et académique.

Ce mode de soutien est conçu pour être un outil plus flexible pour obtenir des résultats à fort impact.

Les axes qui sont proposés par cet Appel à mini-projets couvrent tout le spectre de la recherche sur le cancer et ont pour objectifs de :

- Atteindre les objectifs fixés par le Plan National de Prévention et de Contrôle du Cancer ;
- Promouvoir la capacité d'initiative des chercheurs marocains ;
- Développer une recherche à fort impact ;

## 2. Champs de l'Appel à mini-projets

Cet Appel à mini-projets est ouvert à l'ensemble des disciplines scientifiques appliquées dans le domaine du cancer :

- Recherche en épidémiologie et en santé publique
- Recherche en sciences humaines, sociales et économiques
- Recherche clinique
- Recherche en biopathologie et recherche biomédicale
- Recherche en nouvelles Technologies, Systèmes d'information et Intelligence artificielle.

Les approches pluridisciplinaires et/ou transversales qui ne s'inscrivent pas forcément dans l'une des disciplines susmentionnées seront également considérées.

## 3. Modalités de participation

### 3.1 Durée des projets

La durée des projets ne peut en aucun cas dépasser 24 mois.

### 3.2 Critères d'éligibilité des projets

Pour que le projet soit éligible, les conditions suivantes doivent être satisfaites :

- **Le chercheur doit être un membre adhérent au réseau de l'IRC-Associé** (inscription à l'IRC associé avant de soumettre le projet est obligatoire).
- **Le mini-projet doit aboutir à au moins un article publié dans une revue indexée.**

### 3.3 Coordination du projet

Dans le cas échéant, en plus de son rôle scientifique et technique, le coordonnateur du projet est responsable de la mise en place des modalités de collaboration entre les chercheurs participants au mini-projet, de la production des documents requis (rapports et bilans scientifiques), de la tenue des réunions sur l'état d'avancement et de la communication des résultats.

Le coordonnateur s'engage à consacrer le temps nécessaire au management du projet.

### 3.4 Modalité de subvention

La subvention est fixée à un montant maximal de **Cent-cinquante-mille dirhams (150 000 Dhs)**.

Dans le but d'offrir plus de flexibilité, l'IRC se charge de la gestion financière complète au bénéfice des chercheurs engagés dans le projet. Une application de suivi en ligne sera mise en place pour faciliter ce processus.

#### **4. Processus de sélection et d'évaluation des mini-projets**

##### **Description générale**

La sélection des projets soumis à l'AAMP-2023 se fait en une seule étape.

##### **4.1. Procédure de sélection**

- Vérification des critères d'éligibilité (« Dossier de candidature » (Procédure 5)).
- Evaluation des propositions par les membres du comité des experts.
- Classement des mini-projets retenus et décision de financement.
- Notification des chercheurs de la décision de financement.

##### **4.2. Processus d'évaluation**

Les principales étapes du processus d'évaluation sont les suivantes :

- Examen de l'éligibilité : vérifier que les projets soumis répondent aux critères d'éligibilité (*Paragraphe 3.2*) ;
- Evaluation des dossiers :
  - Evaluation des projets par le comité d'évaluation ;
  - Classement des projets en tenant compte des rapports des évaluateurs ;
  - Délibération du conseil scientifique de l'IRC.
- Résultats : décision finale et publication des résultats.

##### **4.3. Critères d'évaluation**

Les critères d'évaluation appréciés par les évaluateurs sur les projets sont les suivants :

- Qualité scientifique du mini-projet :
  - Pertinence et originalité du projet à l'égard des priorités du Plan National de Prévention et de Contrôle du Cancer (PNPCC) ;
  - Positionnement du projet dans le contexte national et international ;
  - Clarté des objectifs et de la démarche scientifique ;
  - Ambition du projet au regard de l'état de l'art de la science ;
- Coordonnateur et partenaires :
  - Expérience du coordonnateur au regard des objectifs du mini-projet ;
  - Niveau scientifique des partenaires le cas échéant ;
- Méthodologie et faisabilité
  - Qualité méthodologique et pertinence des choix des technologies envisagées ;
  - Ressources humaines scientifiques et de gestion alloués au mini-projet ;
  - Ressources techniques ;
  - Respect des règles éthiques et des aspects réglementaires ;

- Adéquation et justification du financement demandé ;
- Adéquation et justification du calendrier proposé au regard des objectifs du mini-projet.
- Respect du calendrier pour les livrables.
- Résultats préliminaires du mini-projet
  - Résultats préliminaires obtenus.
- Impact du mini-projet :
  - Impact scientifique, technique et médical dans la prise en charge des patients ;
  - Potentiel d'utilisation ou de valorisation des résultats du projet (au niveau clinique, scientifique, économique et social) ;
  - Nature et qualité des livrables prévus dans le projet (Publication dans des journaux indexés).

## 5. Dispositions générales

### 5.1. Acte attributif de la subvention

L'acte attributif prend la forme d'une convention de subvention signée entre le coordonnateur du mini-projet et l'IRC,

La convention de subvention contient les informations suivantes :

- L'intitulé du mini-projet,
- La durée du mini-projet,
- Les partenaires participants au mini-projet et le Coordinateur,
- Le montant de la subvention et ses modalités de versement.

### 5.2. Subvention de l'IRC (Cf . au Manuel des procédures des AAMP 2023)

Le financement de l'IRC sera attribué selon les dispositions de la procédure relative aux subventions allouées par L'IRC

La subvention pourra financer :

- Le fonctionnement et divers consommables ;
- Les frais de personnel à titre temporaire : (Indemnités/bourses de stage..) ;
- Les frais de gestion, (ne dépassant pas un maximum de 5 % du montant de la subvention allouée par l'IRC) ;
- Les frais de publication dans des revues indexées.
- Les prestataires de services.

### 5.3. Publication et communication

Pour chacun des mini-projets subventionnés, le résumé sera publié sur les différents supports de communication de l'IRC.

Toute publication et communication écrite ou orale concernant les mini-projets subventionnés devra obligatoirement porter la mention suivante :

« Recherche financée par l'Institut de Recherche sur le Cancer, (IRC). [www.irc.ma](http://www.irc.ma) »

ou

« Research funded by the Cancer Research Institute, (IRC). [www.irc.ma](http://www.irc.ma) »

## 6. Dossier de candidature

Le financement est octroyé par l'IRC après sélection du mini-projet.

Le dossier de candidature comprend obligatoirement :

- Le dossier scientifique (formulaire en ligne) ;
- Les CV du coordinateur du mini-projet et des partenaires le cas échéant ;

## 7. Calendrier de l'appel à mini-projet – 2023

Lancement de l'appel à mini-projets	.. Octobre 2023
1. La soumission du mini-projet doit être faite via la plateforme « Portail appel à projet, PAP » accessible à partir du site : <a href="http://www.irc.ma">www.irc.ma</a>	<b>Date limite :</b> <b>10 décembre 2023 avant</b> <b>18h00</b>
Publication des résultats <a href="http://www.irc.ma">www.irc.ma</a>	<b>28 février 2024</b>
Conventionnement & Démarrage du projet	<b>A partir du mois de mars 2024</b>

## 7. Modalité de soumission

Le dossier de candidature doit comprendre l'ensemble des éléments requis et nécessaires à l'évaluation scientifique et technique du projet.

La soumission des mini-projets se fait en ligne, sur le site de l'IRC via le Portail Appel à Mini-Projets (PAMP), jusqu'à la date de clôture indiquée sur le site.

Cette procédure de soumission doit comprendre les éléments suivants :

- L'identification du candidat (nom, prénom et email) permettant la réception d'un compte utilisateur et d'un mot de passe donnant accès à un espace personnel sur le portail de l'AAMP ;
- La partie administrative, scientifique et financière à compléter en ligne,
- Le dépôt par téléchargement des documents demandés (CV du coordonnateur du mini-projet).

Le conventionnement est conditionné par la réception des originaux des lettres d'engagement, des avis, autorisations et visas nécessaires (Directeur de laboratoire, Doyen, Comité d'éthique...).

Le déblocage des fonds est conditionné par la réception de l'accord du comité d'éthique et de l'accusé de réception pour le dépôt du dossier auprès de la CNDP.

## **8. Publication des résultats**

Les résultats seront publiés sur le site internet de l'IRC [www.irc.ma](http://www.irc.ma). Ils seront communiqués par mail au coordonnateur du projet.

## **9. Contact**

Pour tout complément d'information, prière de consulter la rubrique " Appel à mini-projet " sur le site de l'IRC [www.irc.ma](http://www.irc.ma)

Tél : 06 62 78 13 27

Fax : 05 35 73 63 97

E-mail : [aap@irc.ma](mailto:aap@irc.ma)